Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 022-212200919-20260506-D26_06_05_0005-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

MAIRIE
DE
KERMOROC'H

22140

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE KERMOROC'H

EN DATE DU 06 MAI 2026.

L'an deux mil vingt-six, le six mai à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de KERMOROC'H, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yann BOURGES, maire.

Présents : Yann BOURGES, Hervé LE BRIS, Bénédicte LABAT, Philippe GILLE, Marion ROUSSEAU, Delphine CALVEZ, Emmanuel POULAIN, Pierre GAUTIER, Éloïse RICHARD.

Absents excusés : Émile MONFORT et Séverine GUEGUEN

Procurations : Émile MONFORT donne procuration à Bénédicte LABAT

Séverine GUEGUEN donne procuration à Yann BOURGES

Secrétaire de séance : Bénédicte LABAT

Nombre de membres au conseil					11	**Date convocation 30.04.2026**
Nombre de présents					9	
Nombre de votants					11	
Pour	**11**	Contre	0	Abstention	0	

Délibération N° 06-05-0005 - Objet : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D)

Mr le maire rappelle que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du maire, président de la commission, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle de conseiller municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale, elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectué par le directeur départemental de finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (soit 24 personnes à désigner), proposée par le conseil municipal. Les commissaires doivent remplir les conditions de désignation à la CCID.

Il appartient au conseil de proposer une liste de 24 noms (titulaires et suppléants). Après échanges, les élus valide la liste de 24 personnes à proposer pour désignation de la CCID par le Directeur départemental des finances publiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ***VALIDE la liste suivante pour les propositions des personnes à soumettre au Directeur départemental des finances publiques pour désignation des membres de la CCID.***

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 022-212200919-20260506-D26_06_05_0005-DE

1	LE BRIS Hervé	TF	28/08/1963	104 chemin de Kerfichet
2	LABAT Bénédicte	TF	03/08/1973	5 Lein ar Mezou
3	LE SAINT Nathalie	TF	11/03/1984	9 Le Ru
4	ROUSSEAU Marion	TF	23/01/1984	6 Chra Berhet
5	CALVEZ Delphine	TF	01/12/1986	13 Le Ru
6	POULAIN Emmanuel	TF	20/02/1993	55 place de l'église
7	GAUTIER Pierre	TF	25/01/1995	6 langouérat
8	MONFORT Emile	TF	03/03/1964	1 Douar Lavar
9	CABEC Yves	TF	08/11/1959	7 Château du poirier
10	CARMES Jean-Jacques	TF	09/08/1947	3 Hent Bourg
11	CARDIN Carine	TF	16/01/1964	2 Langouérat
12	LASBLEIZ Yvon	TF	22/10/1948	8 Hent Bourg
13	LE COR Jean-Marc	TF	23/07/1970	1 Traou Woas
14	AUFFRET Sandra	TF	09/01/1977	4 La Croix Blanche
15	LE PEUCH Mickaël	TF	19/07/1973	2 Parc Vur
16	THOS Jean-Yves	TF	12/08/1965	42 Le Guern
17	OLLIVIER HENRY Jean-Marc	TF	07/10/1970	1 La Métairie Neuve
18	BEAUCARNE Brigitte	TF	24/09/1957	6 La Croix Blanche
19	PRIGENT Marie Yannick	TF	13/12/1955	4 Langouérat
20	HUITOREL Joël	TF	08/05/1953	2 Parc Nevez
21	GIRARD Laurent	TF	01/03/1974	12 Rue Théodule Ribot
22	ROUX Chloé	TF	24/01/1990	22 Le Vieux Poirier
23	THOS Jérome	TF	21/09/1990	2 La Villeneuve
24	LATHUILLERE Véronique	TF	09/10/1954	16 Rue Théodule Ribot

- ***DÉSIGNE comme interlocuteur de la commune***

BOURGES	Yann	mairie.kermoroch@orange.fr	02-96-43-23-22	Maire
ANDRÉ	Murielle	mairie.kermoroch@orange.fr	02-96-43-23-22	Secrétaire de mairie

- ***AUTORISE le maire à signer la présente délibération ;***
- ***DEMANDE à M. Le maire d'en informer la Direction Générale des Finances Publiques de Saint-Brieuc ;***

Pour copie conforme,
Le Maire,
Yann BOURGES

MAIRIE DE KERMOROCH 22140 (Côtes d'Armor)

La secrétaire,
Bénédicte LABAT

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture de Saint-Brieuc le 15 mai 2026
et de la publication le 15 mai 2026.

MAIRIE DE KERMOROCH 22140 (Côtes d'Armor)